

**DEC220836DR13**

**Décision portant nomination de Mme Zakia MORICHAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 18 / 12 / 2020 nommant M. Jean-Michel MESNARD, directeur de l'unité UMR9004.

**Considérant** que Mme Zakia MORICHAUD a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS à Montpellier du 20/05/2008 au 26/06/2008.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Zakia MORICHAUD, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9004 intitulée IRIM à compter du 01 / 01/ 2022.

Mme Zakia MORICHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Zakia MORICHAUD, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 09/02/2022

Le directeur de l'unité  
Jean-Michel MESNARD

Visa du délégué régional du CNRS  
Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

